



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives
drogues.gouv.fr



FEUILLE

DE ROUTE REGIONALE 2018-2022

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

INTERNATIONAL
RECHERCHE
INSERTION
LUTTE CONTRE LE TRAFIC
TERRITOIRES
COORDINATION
REDUCTION DES RISQUES ET DES DOMMAGES
REPERAGE

JEUNES
APPLICATION DE LA LOI

TABAC
STUPEFIANTS
COMPORTEMENT
TRAVAIL
OBSERVATION
SANTÉ
ACCOMPAGNEMENT
CANNABIS
PREVENTION

ECRAN
CONSOMMATION

SOMMAIRE

I – CONTEXTE

II – PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES TERRITORIALES

III- PANORAMA DES ADDICTIONS EN NOUVELLE-AQUITAINE

- 1- Un territoire entier concerné par cette problématique
- 2- Une jeunesse toujours aussi exposée
- 3- Mais une consommation globale stable chez les 15-75 ans
- 4- Une consommation d'alcool quotidienne en baisse, mais des ivresses plus nombreuses
- 5- Une augmentation sensible des consommations de tabac
- 6- Le cannabis, produit phare des consommations de stupéfiants
- 7- La cocaïne, disponible notamment en zone urbaine
- 8- L'héroïne présente dans les grandes agglomérations et les villes moyennes
- 9- Des drogues de synthèse accessibles en milieu festif
- 10- Les tendances d'usages et de trafics constatés par les services répressifs
- 11- La Nouvelle-Aquitaine, entre trafiquants internationaux et trafiquants locaux

IV- FOCUS SUR 3 PROBLÉMATIQUES PRIORITAIRES

- 4- 1 Focus – Les jeunes aquitains champions de France de la surconsommation de produits
- 4 -2 Focus – Alcool et fêtes
- 4- 3 Focus– Publics fragiles

V – OBJECTIFS RÉGIONAUX STRATÉGIQUES

- Axe 1 : réduire les addictions chez les jeunes
- Axe 2 : agir sur l'alcoolisation festive
- Axe 3 : renforcer l'aide aux populations jeunes en errance
- Axe 4 : réduire les addictions sans produits

VI – ANNEXES

- fiche action régionale ANPAA/CFA
- fiche action « Hang over café »
- fiche action partenariat avec les établissements de nuit
- fiche action TAPAJ
- fiche action TAF/SOUL TRAM
- fiche action EKINOX
- fiche action « funambule »
- fiche action régionale « cocktail à gogo »

I- CONTEXTE :

La consommation de stupéfiants et les conduites addictives ont une incidence claire et représentent un problème majeur pour la société : santé publique, sécurité publique, sécurité routière et économie.¹

Un coût social élevé pour l'ensemble de la société Coût social de l'alcool : 120 milliards d'euros Coût social du tabac : 120 milliards d'euros Coût social des drogues : 10 milliards d'euros	Des niveaux de consommation qui restent élevés Tabac : 13 millions de fumeurs quotidiens Alcool : 5 millions de consommateurs quotidiens Cannabis : 700 000 usagers quotidiens
L'une des premières causes de mortalité en France Tabac : 73 000 décès/an Alcool : 49 000 décès/an Drogues illicites : 1 600 décès/an	Un facteur déterminant dans le nombre d'accidents de la route 29% des accidents de la route en partie liés à la consommation d'alcool 25% des accidents de la route en partie liés à la consommation de stupéfiants
Une consommation particulièrement préoccupante chez les plus jeunes Parmi les jeunes de 17 ans : 25% consomment quotidiennement du tabac 44% ont déclaré une alcoolisation ponctuelle importante dans le mois 25 % des usagers de cannabis présentent un risque d'usage problématique ou de dépendance	Des conséquences dommageables pour l'ensemble de la société 1 Français sur 5 se dit très affecté par les dommages subis liés à l'alcoolisation de tiers L'alcool impliqué dans plus du tiers des violences

Le nouveau plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 élaboré par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), sous l'autorité du Premier ministre, vise à créer un élan et accompagner une prise de conscience dans l'ensemble de la société en faisant évoluer les regards et les comportements sur les consommations et les usages.

Pour atteindre cet objectif, six axes ont été définis :

- Axe 1 : une prévention pour tous et tout au long de la vie
- Axe 2 : une meilleure réponse pour les citoyens aux conséquences des addictions
- Axe 3 : un engagement fort contre les trafics
- Axe 4 : la recherche et l'observation au service de l'action
- Axe 5 : un impératif : observer et agir aussi au-delà de nos frontières
- Axe 6 : mobiliser les Outre-Mer

Chaque axe est ainsi décliné en priorités elles-mêmes déclinées en objectifs.

En application de la circulaire MILDECA du 27 décembre 2018, le préfet de région, en charge du pilotage stratégique et financier de la politique de lutte contre les conduites addictives au plan territorial, choisit ces priorités et ses objectifs en fonction d'un diagnostic territorial partagé avec les différents partenaires concernés (préfets de départements, ARS, Éducation Nationale, Justice), objet du présent document. Si les préfets de département veillent au déploiement des actions prévues localement, organisent les appels à projets locaux (partenariats SG-CIPDR, sollicitation des collectivités ...), la région procède aux engagements financiers.

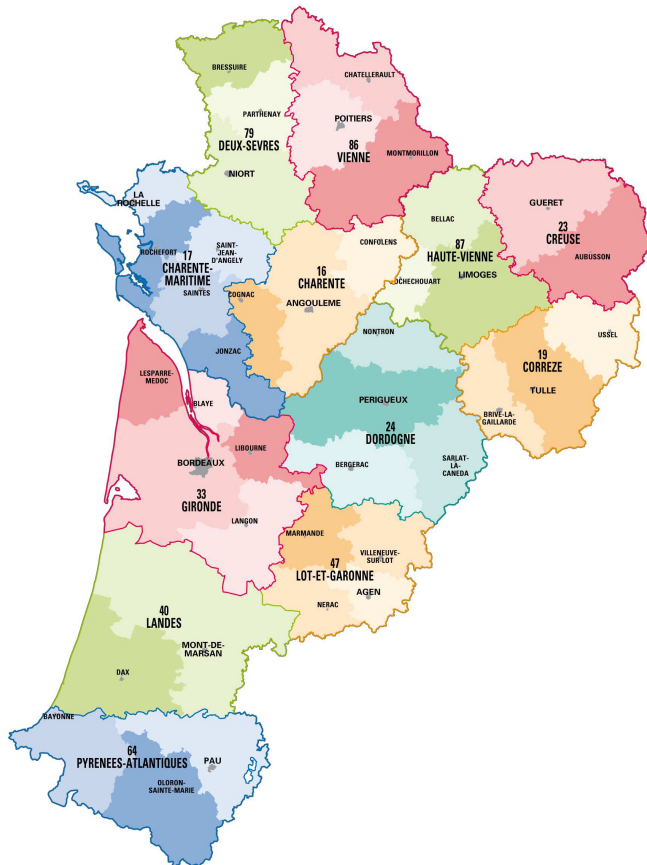
¹ Chiffres Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 Mildeca

II- : PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES TERRITORIALES :

D'une superficie de 84 100 km², la région Nouvelle-Aquitaine couvre 15,5 % de la superficie du territoire métropolitain, ce qui en fait la zone la plus vaste de la France hexagonale, représentant 1/7e du territoire national. Elle comporte les trois anciennes régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, soit 12 départements et 4503 communes.

Avec 5 987 014 habitants, résultats provisoires arrêtés fin 2018 (source INSEE), elle concentre 8,9 % de la population française. Elle constitue la quatrième zone la plus peuplée de France métropolitaine. Entre 2009 et 2014, la zone gagne 170 650 habitants, soit une augmentation annuelle moyenne de 0,6 %, un rythme légèrement plus soutenu que dans l'ensemble de la France métropolitaine (+ 0,5 %). Cette progression est uniquement due au solde migratoire, car le solde naturel, lui, est nul. Avec 69 habitants au km², la région se place en avant-dernière position pour la densité de la population devant la Corse et bien en deçà de la densité moyenne en France métropolitaine (116 habitants au km²).

La région Nouvelle-Aquitaine est limitrophe des Pays de la Loire au nord-ouest, du Centre au nord-est, de l'Auvergne-Rhône-Alpes à l'est et du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées au sud-est. Elle est également limitrophe de l'Espagne au sud.



7.8% au PIB National
(3^e rang)

1 région - 12 départements

84 086 km²

500 km de zone transfrontalière

720 km de façade maritime

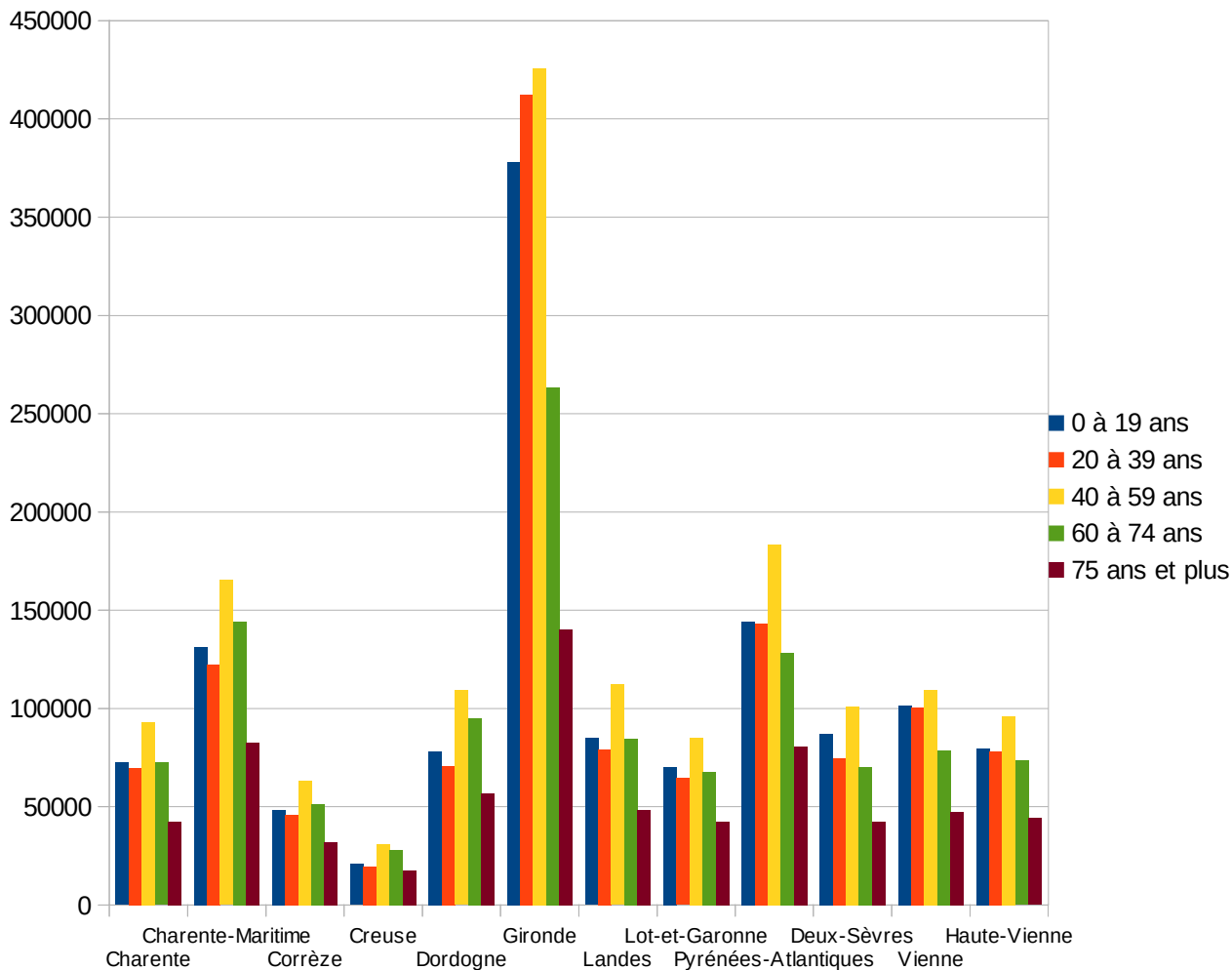
2.8 millions d'hectares de surface boisées (34% de l'occupation des sols)

5.9 millions d'habitants

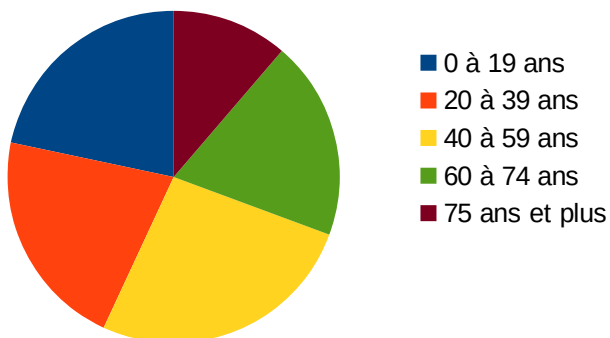
Si l'on observe plus attentivement la composition par tranche d'âge de la population de chaque département, on constate une surreprésentation des 40-59 ans. Néanmoins les tranches d'âge plus jeunes (0 à 19 ans et 20 à 39 ans) restent très présentes et plus nombreuses que les tranches d'âge supérieures (60 à 74 ans et 75 ans et plus).

Estimation de population au 1er janvier par département, sexe et grande classe d'âge 2019

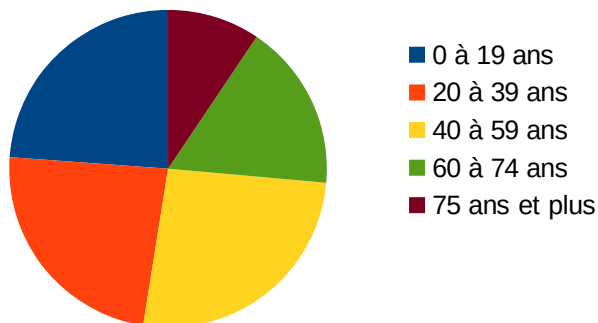
(Source : Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2018))



Répartition Nouvelle Aquitaine



Répartition France métropolitaine



Cette répartition de la population est d'ailleurs identique à celle constatée au plan national. Cependant, ce qui la différencie, ce sont les projections démographiques qui font apparaître une progression d'un million d'habitants supplémentaires entre 2012 et 2040, soit un taux démographique (16,2 %) supérieur à celui du reste de la France métropolitaine (11,60 %) et de province (12,6%). La région Nouvelle-Aquitaine est également très attractive et les arrivées concernent principalement les jeunes trentenaires et les jeunes retraités.

Sur le plan de l'emploi, la Nouvelle-Aquitaine est également attractive, les disparités entre départements étant très marquées. Si le taux de chômage régional s'établit à 8,4 % au 4^{ème} trimestre 2017, certains départements ont des bassins d'emploi peu attractifs.

TAUX DE CHOMAGE LOCALISE PAR ZONE D'EMPLOI FIN 2017



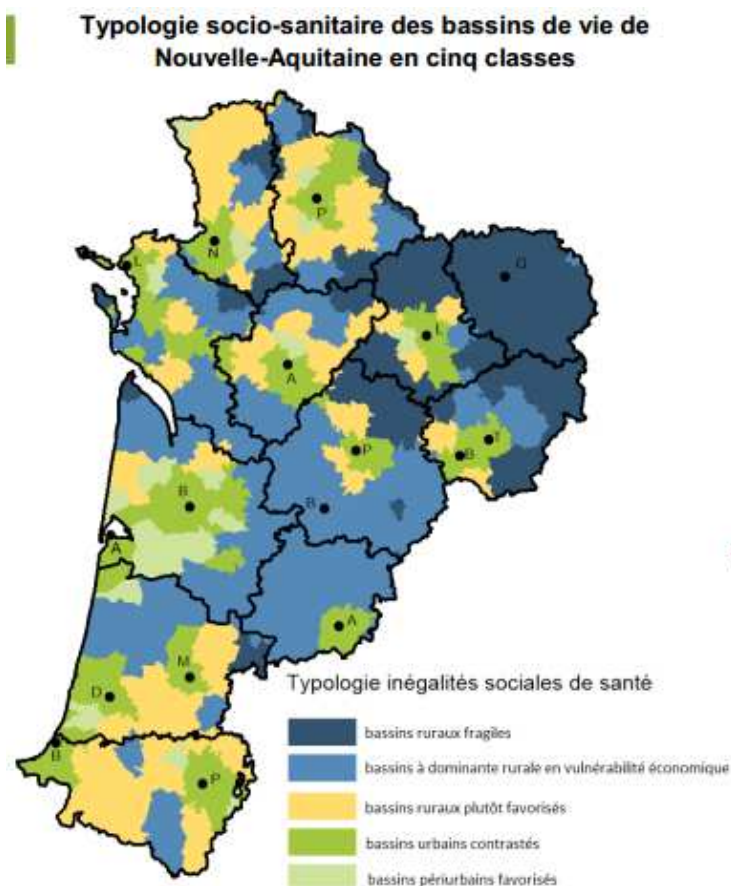
Source : INSEE, taux de chômage au sens BIT et taux de chômage localisé.

La région Nouvelle-Aquitaine présente également de nombreuses disparités entre les territoires du point de vue de la santé.

Approche à partir des typologies de bassins de vie (« Inégalités sociales de santé en Nouvelle-Aquitaine » ORS ARS juin 2017):

- **Les bassins ruraux fragiles** : 46 bassins (19 % de l'ensemble) soit 489 572 personnes (8 % de la population) dans les 3 départements de l'Ex-Limousin et tout particulièrement la Creuse, mais également le nord de la Dordogne, les marges de la Vienne, le sud des Deux-Sèvres, la Pointe du Médoc, l'Île d'Oléron, l'Est des Landes.
- **Les bassins à dominante rurale en vulnérabilité économique** : 78 bassins (32 % de l'ensemble), 1 349 345 personnes (21 % de la population) dans la zone centrale de la région, à cheval sur le nord des Landes, l'est de la Gironde, le sud de la Charente et de la Charente-Maritime, le sud de la Dordogne et une grande partie du Lot-et-Garonne.
- **Les bassins ruraux en situation plutôt favorable** : 65 bassins (27 % de l'ensemble), 823 590 personnes (13 % de la population) dans le sud et le nord de la région (Pyrénées-Atlantiques et sud-est des Landes, Deux-Sèvres, Vienne et Charente) ainsi qu'en deuxième couronne des principales villes.
- **Les bassins urbains contrastés** : 34 bassins (14 % de l'ensemble), 3 346 667 personnes (53 % de la population) dans les zones les plus urbanisées de la région.
- **Les bassins périurbains favorisés** : 22 bassins (9 % de l'ensemble), 335 148 personnes (5 % de la population) aux alentours des plus grandes villes dont Bordeaux, Angoulême, Arcachon, Dax, La Rochelle, Limoges, Niort, Pau et Poitiers.

Données et sources : INSEE 2013, DGFIP 2013, CNAF, CCMSA 2013, Céréma DREAL 2013, DREES 2016, Finess 2016, SAE 2015, Inserm CépiDc 2004- 2013, Cnamts, Ccmsa, Cnrsi, 2007-2014



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, CCMSA, Drees, Finess, SAE, Inserm CépiDc, Cnamts, CNRSI
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les grandes tendances :

- *Un territoire entier concerné par cette problématique*
- *Une jeunesse toujours aussi exposée*
- *Mais une consommation globale stable chez les 15-75 ans*
- *Une consommation d'alcool quotidienne en baisse, mais des ivresses plus nombreuses*
- *Une augmentation sensible des consommations de tabac*
- *Le cannabis, produit phare des consommations de stupéfiants*
- *La cocaïne, disponible notamment en zone urbaine*
- *L'héroïne présente dans les grandes agglomérations et les villes moyennes*
- *Des drogues de synthèse accessibles en milieu festif*
- *Les tendances d'usages et de trafics constatés par les services répressifs*
- *La Nouvelle-Aquitaine, entre trafiquants internationaux et trafiquants locaux*



1- Un territoire entier concerné par cette problématique

Les disparités socio-sanitaires existantes n'empêchent pas la Nouvelle-Aquitaine d'être, de manière uniforme et sur l'intégralité de son territoire, une région de traditions festives et une zone de transit, de stockage et de consommation de produits stupéfiants. Aucun des douze départements qui la composent n'est donc épargné ni par les consommations d'alcool, de tabac et de produits stupéfiants ni par leurs conséquences. Ainsi, les travaux de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT) permettent de dégager un panorama des tendances de consommation concernant la région que complètent une analyse des chiffres de la délinquance, de la sécurité routière et des constats de l'Observatoire régional de santé (ORS).

2- Une jeunesse toujours aussi exposée

Les études menées mettent en évidence et ce, depuis plusieurs années, que la population la plus exposée en Nouvelle-Aquitaine, est la catégorie des jeunes, souvent polyconsommateurs de substances addictives : comme le démontre le rapport ESCAPAD 2017 de l'OFDT², les jeunes Néo-Aquitains âgés de 17 ans consomment plus tôt, de manière plus régulière et plus importante, tout type de substance en comparaison de la moyenne métropolitaine. Néanmoins, l'analyse de l'évolution depuis 2014 montre une tendance à la baisse tant du nombre d'expérimentations que d'usages quotidiens ou intensifs. Les jeunes sont également sujets à des addictions dites sans produit, telles que les addictions aux écrans, réseaux sociaux ou encore aux jeux³.

3- Mais une consommation globale stable chez les 15-75 ans

Concernant la population plus large des 15-75 ans de la Nouvelle-Aquitaine, les indicateurs sur les

² « les drogues à 17 ans : analyse régionale (enquête ESCAPAD 2017, éditée en septembre 2018)

³ mais aucune étude régionale ne nous permet d'avancer des données chiffrées.

addictions de l'Observatoire Régional de Santé⁴ et de l'OFDT⁵ recueillis en 2016 et basés sur des études antérieures (2005, 2010, 2014) démontrent que les expérimentations et consommations de drogues ont positivement évolué et se situent dans la moyenne nationale.

4- Une consommation d'alcool quotidienne en baisse, mais des ivresses plus nombreuses

Ainsi, la consommation d'alcool dans son usage quotidien a baissé progressivement en quelques années (12% en 2016 soit -4 points en comparaison de 2005, la moyenne nationale étant de 11 %) mais les ivresses dans l'année sont plus nombreuses (19% soit +3 points en comparaison de 2005, la moyenne nationale étant de 19 %).

Cette réalité ne se reflète pas dans les constatations d'infractions. En effet, les ivresses publiques et manifestes (IPM) constatées par les forces de l'ordre en Nouvelle-Aquitaine sont en baisse (-11%), notamment en Charente-Maritime (-41%), en Corrèze (-31%) et dans les Landes (-17%).

trois départements constatent en revanche plus d'IPM : les Pyrénées-Atlantiques (+61%), le Lot-et-Garonne (+4,5%) et la Haute-Vienne (+2%).

Concernant l'accidentologie routière, la Nouvelle-Aquitaine se démarque par une plus grande présence de l'alcool, responsable d'environ 1 mort sur 4.

Enfin, si la mortalité liée à l'alcoolisme est sensiblement inférieure à la moyenne nationale, la consommation quotidienne d'alcool chez les 65-75 ans est observée dans tous les départements, comme au plan national (26 %).⁶

5- Une augmentation sensible des consommations de tabac

En 2017, le tabagisme quotidien concernait 28,1 % des 15-75 ans soit 1,1 millions de fumeurs quotidiens âgés de 18 à 75 ans (32% de fumeurs quotidiens en 2010). La consommation quotidienne est donc en recul dans la région comme sur tout le territoire national avec toutefois des prévalences de tabagisme quotidien à 17 ans et de tabagisme chez les femmes enceintes avant la grossesse et au 3ème trimestre supérieures à la moyenne nationale⁷.

Sociologiquement, les CSP- apparaissent plus concernées que les classes supérieures.

L'analyse des ventes de tabac dans le réseau buraliste aquitain fait apparaître des ventes notamment de tabac à rouler supérieures à la moyenne nationale même si elles sont en baisse depuis 10 ans (illustrant le recul global du tabac dans notre société).

6- Le cannabis, produit phare des consommations de stupéfiants

On observe une stabilité des consommations expérimentales (35%) ou quotidiennes (10%) de cannabis chez les 15-75 ans, légèrement supérieures à la moyenne nationale (respectivement 32 % et 8%).

Les interpellations pour usage de ce produit sont d'ailleurs dans la moyenne nationale.

En revanche, les consultations pour un problème en lien avec le cannabis sont plus nombreuses que sur le reste du territoire national. Il apparaît ainsi que le monde du travail est de plus en plus impacté par des usages problématiques quotidiens de cette substance.

7- La cocaïne, disponible notamment en zone urbaine

Les expérimentations chez les 15-75 ans ont légèrement augmenté (4 % en 2010 au lieu de 3 % en 2005) mais se situe dans la moyenne nationale (3,6%). Ce produit apparaît plus disponible depuis 2016 avec un taux de pureté de 70 %, en augmentation. Si la majorité des consommateurs présente

4 « Indicateurs sur les addictions 2016 » ORS Aquitaine

5 « ODICER Observation des drogues pour l'information sur les comportements en régions » OFDT 2016

6 BEH Santé publique France février 2019

7 Bulletin de santé publique Nouvelle-Aquitaine janvier 2019

un profil urbain de classe moyenne ou supérieure bien insérée, une minorité d'usagers en situation de précarité toujours identifiés (ils consomment le plus souvent le produit par injection ou voie fumée en « free base » ou crack).

8- L'héroïne présente dans les grandes agglomérations et les villes moyennes

L'héroïne, consommée par injection, ne concerne que 1 % des 15-75 ans de Nouvelle-Aquitaine. Sa disponibilité est observée dans les grands centres urbains (Bordeaux, Bayonne-Anglet-Biarritz, Pau, en Dordogne) mais aussi dans les villes moyennes (Libourne, Sainte-Foy-la-Grande).

L'usage de morphine sous sa forme médicamenteuse (Skenan®) est également régulièrement constatée tout comme l'usage détourné de traitements substitutifs aux opiacés (Subutex® et Méthadone®).

9- Des drogues de synthèse accessibles en milieu festif

Majoritairement consommés en milieu festif, ces produits, même s'ils ne concernent qu'une frange de la population, souvent jeune, ne doivent pas être exclus de ce panorama.

Ainsi, les poppers, dont certaines molécules sont vendues en bureau de tabac donc facilement accessibles, sont expérimentés par 5 % de la population des 15-75 ans et 4 % des jeunes de 17 ans.

L'ecstasy est expérimentée par 2 % de cette même population (4 % chez les jeunes de 17 ans, en augmentation ces dernières années).

La kétamine est également toujours très disponible en 2017, souvent associée à une autre substance (alcool, amphétamine, cocaïne,...).

Enfin, même marginale, la pratique du chemsex (consommation de substances psychoactives en contexte sexuel) est observée notamment par les acteurs du soin en raison des intoxications et hospitalisations générées par l'usage de ces substances. Achetées sur internet, ces molécules de synthèse (3-MMC, 4 CMC, 4-MMC, 3-MEC) sont peu chères et facilement accessibles.

10- Les tendances d'usages et de trafics constatés par les services répressifs

Afin de compléter ce panorama des usages, une analyse des données chiffrées de la délinquance permet de dégager également plusieurs tendances ⁸ :

Les interpellations réalisées en matière d'usage de stupéfiants sont en diminution de 7 % sur la région Nouvelle-Aquitaine (11 586 en 2017 pour 10 783 en 2018). Les départements de la Charente et de la Creuse ont cependant subi une augmentation, avec respectivement une hausse de 11 % (517 en 2017 contre 573 en 2018) et 31,5 % (191 en 2017 contre 279 en 2018). Le département des Landes affiche une diminution de 25 %.

Concernant les usagers revendeurs, les infractions constatées sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine sont en légère hausse de 1,50 % (1688 en 2017 contre 1713 en 2018). 3 départements sont essentiellement concernés par cette hausse : la Charente (+149%), la Charente-Maritime (+53%) et la Gironde (+22%). Le département des Landes affiche une diminution de 65 %.

Les interpellations réalisées en matière de trafic sont en baisse de 10 % (409 en 2017 pour 369 en 2018) sur la région Nouvelle-Aquitaine. Les Landes affichent une diminution de 42 %.

⁸ Il doit être noté que ces chiffres reflètent davantage l'orientation de l'activité des services et non la disponibilité des produits sur les départements. Ils constituent donc un élément indicatif complémentaire au panorama dressé ici.

11- La Nouvelle-Aquitaine, entre trafiquants internationaux et trafiquants locaux

Selon les analyses de la police judiciaire et de la douane, les circuits en Nouvelle-Aquitaine se structurent autour de grands axes routiers et ferroviaires, sud-nord et nord-sud, (autoroutes A63 et A10, LGV). Elle est frontalière avec l'Espagne, principal pays de transit pour certaines drogues et fournisseur de tabac de contrebande. Enfin, elle dispose d'une large frontière littorale propice aux débarquements frauduleux. La région est également l'un des deux points principaux d'entrée pour les flux d'Espagne (Pyrénées-Orientales et Pyrénées-Atlantiques) avec le péage de Biriadou par lequel transitent chaque jour plus de 10 000 camions et de 30 000 à 70 000 véhicules de tourisme et utilitaires. Les trafics illicites concernent donc tout autant de grandes organisations criminelles que des petits trafics liés à la proximité de l'Espagne.

L'implantation géographique des grandes agglomérations de la région sur les routes de remontées de produits stupéfiants stockés en Espagne (résine de cannabis, cocaïne) favorise donc le trafic et l'approvisionnement des marchés locaux par des réseaux de trafiquants installés dans les quartiers sensibles de la région (Bordeaux, Pau, Brive-la-Gaillarde, Angoulême, Niort, Châtelleraut, Poitiers).

Outre la prédominance du trafic de résine et d'herbe de cannabis, la cannabiculture locale permet également de répondre à la demande régionale d'herbe de cannabis. Concernant la cocaïne, dans un contexte de saturation du marché nord américain et d'accroissement de sa production, sa disponibilité sur le marché néo-aquitain semble correspondre à une intensification du trafic par voie aérienne en provenance des Caraïbes et de la Guyane mais également au choix stratégique opéré depuis quelques années par des organisations criminelles internationales qui stockent des quantités importantes de cocaïne arrivées par voie maritime sur la façade Atlantique. Enfin, on notera que la consommation d'héroïne est en constante augmentation, notamment à Bordeaux où le produit est toujours aussi disponible, en provenance du nord de l'Espagne ou des Pays-Bas. La région est également traversée par des flux de drogues de synthèse venant du Nord ou de l'Est de l'Europe à destination du marché espagnol. Concernant plus spécifiquement le tabac, autre produit addictif, la région est concernée par des trafics de grande ampleur mais aussi par des « trafics fourmis » effectués par les résidents allant s'approvisionner en Espagne et/ou en Andorre, du fait des différences importantes de fiscalité.

La région connaît ainsi trois types de flux de substances addictives : des quantités importantes en transit et des flux financiers liés à ces trafics; des quantités moyennes (quelques dizaines à centaines de cartouches de cigarettes, 30 à 150 kg pour le cannabis et de 0,5 à 1 kg pour la cocaïne avec des filières spécialisées ayant recours à des « mules ») destinées à alimenter le marché régional ; et des quantités plus faibles destinées également au marché régional via les trafics de drogues ou de tabacs transportés par les résidents de la région pour leur consommation personnelle.

En 2017, ce sont 18 631 kg de cannabis, 5703 kg de cocaïne, 62 kg d'héroïne et plus de 57 000 comprimés de drogues de synthèse qui ont été saisis par les services répressifs.⁹

L'Observatoire français des drogues et de la toxicomanie (OFDT) constate en 2018 une hausse du trafic avec une professionnalisation accrue des dealers : armement, pression, fidélisation des clients, envoi par la Poste... Les nouvelles technologies et les réseaux sociaux (Snapchat par exemple et le Darkweb) complexifient la traçabilité des échanges entre vendeurs et consommateurs. Il existe donc une population de dealers parfaitement intégrés à la société, qui utilisent cette activité comme un complément de revenus.

Outre la professionnalisation du deal, l'OFDT souligne la chute des prix de l'ensemble des drogues (entre 20€ et 100€) et leur relative accessibilité (via Internet).

9 Source OCRTIS Osiris

IV- FOCUS SUR 4 PROBLÉMATIQUES PRIORITAIRES :

Au regard du panorama des addictions constatées en Nouvelle-Aquitaine, quatre points méritent une attention particulière :

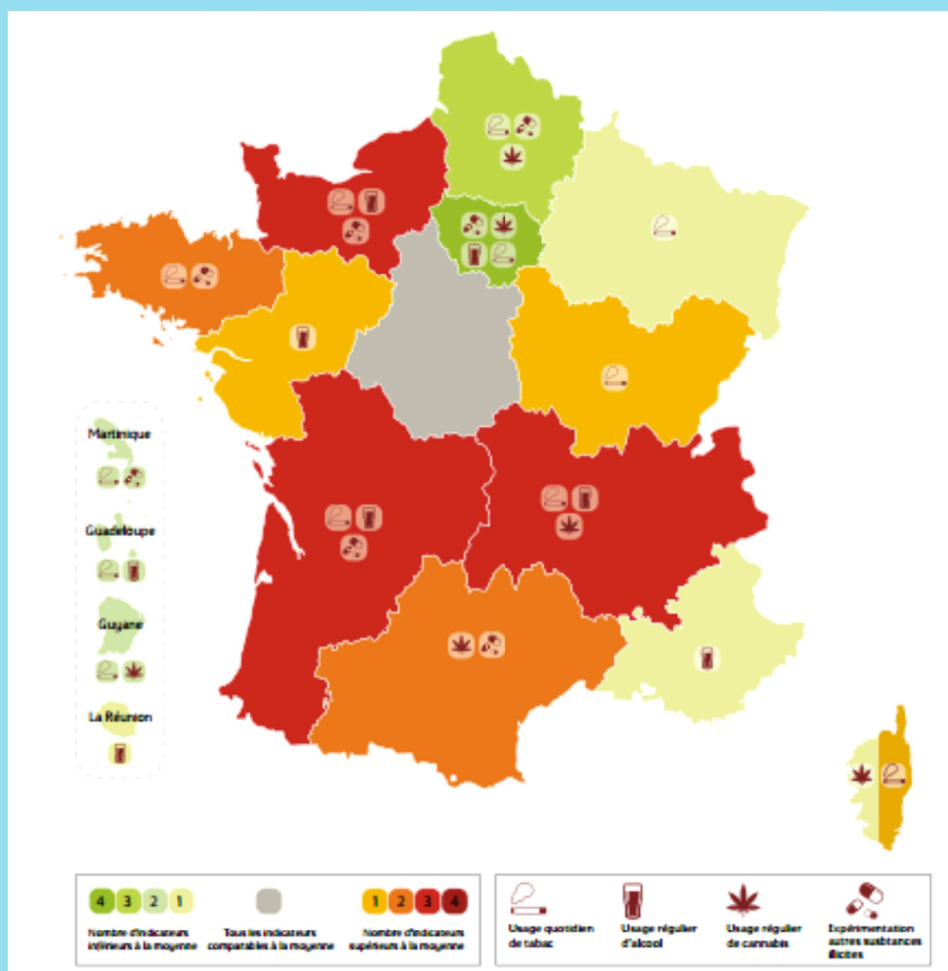
- les jeunes aquitains consomment plus que la moyenne nationale ;
- l'alcool en milieu festif demeure une problématique emblématique de notre région ;
- la population jeune en errance et usagère de substances psychoactives nécessite un accompagnement spécifique ;
- les addictions aux écrans.



4 -1 FOCUS :

les jeunes néo-aquitains surconsommateurs de produits

Plusieurs sources s'accordent et mettent en exergue un rapport problématique des jeunes néo-aquitains avec les addictions. Cette population constituera donc une cible prioritaire pour l'action régionale.



L'enquête ESCAPAD 2017 constate que les jeunes de la région Nouvelle-Aquitaine présentent un profil de surconsommation comparativement à celui de leurs homologues métropolitains, quelle que soit la substance. Trois jeunes sur quatre déclarent une consommation récente d'alcool et un sur dix une consommation régulière. Près de trois jeunes sur dix (28,5 %) se déclarent fumeurs quotidiens. Le niveau d'usage régulier de cannabis ne se démarque toutefois pas du reste du pays, malgré une propension plus élevée à l'expérimenter. Près de 8 % des jeunes déclarent par ailleurs avoir expérimenté une autre drogue illicite (ecstasy, cocaïne, champignons hallucinogènes ou amphétamines).

Tableau 15. Les niveaux d'usages de substances psychoactives à 17 ans en 2017 en Nouvelle Aquitaine

Produits	Usage	Nouvelle Aquitaine (en %)	France métropolitaine (en %)	Écart (en points)	Écart (en %)
Alcool	Expérimentation	92,9	85,7	+7	+8
	Récent (au moins un usage dans le mois)	75,5	66,5	+9	+14
	Régulier (au moins 10 usages dans le mois)	10,1	8,4	+2	+20
	API* répétée (au moins 3 fois dans le mois)	20,1	16,4	+4	+23
Tabac	Expérimentation	65,5	59	+6	+11
	Quotidien (au moins 1 cig./jour)	28,5	25,1	+3	+14
	Intensif (plus de 10 cig./jour)	4,8	5,2	ns	ns
Cannabis	Expérimentation	44,7	39,1	+6	+14
	Régulier (au moins 10 usages dans le mois)	7,1	7,2	ns	ns
Autres drogues illicites**	Expérimentation	7,7	6,8	+1	+13

* API : Alcoolisation ponctuelle importante
 ** Au moins une expérimentation d'une des drogues illicites suivantes : champignons hallucinogènes, MDMA/ecstasy, amphétamines, LSD, crack, cocaïne, héroïne.

Source : enquête ESCAPAD 2017

Pour l'observatoire régional de santé (ORS), les alcoolisations ponctuelles importantes (API), le tabagisme quotidien, l'expérimentation du cannabis sont trois consommations plus marquées chez les jeunes de 17 ans de la région qu'à l'échelle nationale.

La population adolescente et de jeunes adultes de Nouvelle-Aquitaine est déjà la cible depuis de nombreuses années d'actions convergentes des partenaires intervenants tant en milieu scolaire qu'en milieu associatif dans les départements de la région.

Cette prévention primaire est également complétée dans certains départements par des dispositifs de prévention secondaire et tertiaire (réduction des risques), qui permettent de sensibiliser un plus large panel de jeunes (des lycéens, des étudiants, des jeunes salariés et des jeunes en cours ou en recherche d'insertion) à la consommation des produits psychotropes en milieu festif et à ses conséquences.

La complémentarité des actions menées au fil du déroulé de la vie d'un jeune néo-aquitain permet donc la récurrence d'un discours de prévention adapté à l'âge du public et aux situations qu'il rencontre.

Cependant une difficulté subsiste : la sensibilisation des parents, du corps enseignant et de tous les référents adultes s'avère en effet difficile à mettre en œuvre pour un public adulte moins réceptif à cette thématique que sa descendance.

4-2 FOCUS :

Alcool et fêtes

Dans une région où la tradition festive de consommation d'alcool est culturelle, le nombre important de jeunes en état d'alcoolisation massive les nuits de fin de semaine a conduit les services de l'État et les collectivités locales à mettre en place des dispositifs particuliers afin de prévenir les comportements à risques à Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et Poitiers.

En effet, cette alcoolisation festive constatée tout au long de l'année, chaque semaine, entre le jeudi soir et le dimanche matin, mais également lors des férias ou des festivals, notamment sur un public parfois mineur mais surtout composé d'étudiants, de jeunes salariés et des jeunes en cours ou en recherche d'insertion, génère une augmentation d'actes de délinquance ou de prise de risques commis sous l'emprise de l'alcool ou sur les victimes alcoolisées. Les conséquences en termes d'ordre public et sanitaire sont nombreuses : vols simples ou avec violences, violences volontaires, agressions sexuelles, ivresses publiques manifestes, accidents de la route, comportements sexuels à risques....

Face à ce phénomène, des actions ont été mises en place, d'abord par les organisateurs mais également sous l'impulsion des préfetures, de l'ARS, des collectivités territoriales et des acteurs universitaires afin d'agir sur les lieux festifs. Sont ciblés : fêtes urbaines et soirées étudiantes, espaces festifs commerciaux (bars, discothèques et événements musicaux commerciaux) et espaces festifs électro-alternatifs (organisés avec ou sans autorisation).

La multiplicité des actions entreprises dans chaque département et l'absence de véritable recensement régulier entraînent un manque de visibilité globale et de coordination souligné par l'ORS dans son étude la plus récente sur les actions menées en milieu festif.



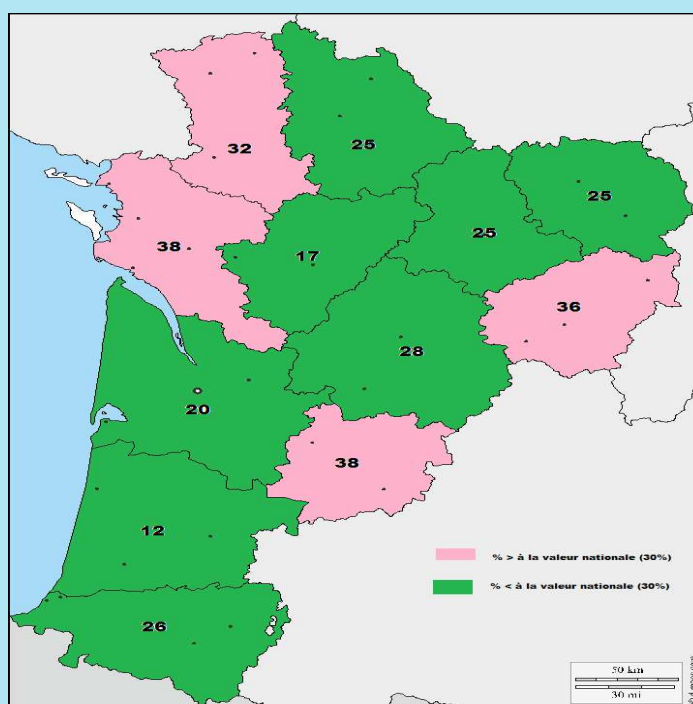
Alcool et sécurité routière :

En 2017, en Nouvelle-Aquitaine, 26 % du nombre de tués dans des accidents de la route implique au moins un conducteur alcoolisé, ce qui démontre la forte incidence de l'alcool dans les accidents de la route.

Mais ce constat n'est pas le même dans tous les départements : le nombre de personnes tuées dans les accidents liés à l'alcool varie entre 12% et 38 % selon les départements.

Dans ce contexte de l'alcool sur la route, 74 personnes ont trouvé la mort sur les routes de la région en 2017. C'est 19 personnes de moins qu'en 2016.

L'alcoolémie est responsable d'environ 1 mort sur 4 en Nouvelle-Aquitaine.



% de tués dans les accidents avec au moins un conducteur alcoolisé parmi les accidents aux taux connus

Exemple de la Gironde :

Si l'alcool représente 9 % des causes d'accidents matériels, il est en cause dans 25 % des accidents mortels. Il en est de même pour les stupéfiants, qui représentent 4 % des accidents matériels, mais 21 % des accidents mortels.

Conséquences de l'alcool sur le champ sanitaire :

Cette précocité dans la consommation se retrouve également sur le champ sanitaire, objet d'une étude de l'ORS et d'un diagnostic régional de l'ARS. L'ORS souligne les conséquences sanitaires de l'alcool dans la région : en 2015, 30 400 habitants de Nouvelle-Aquitaine ont été hospitalisés au moins une fois dans un service de médecine ou chirurgie pour le traitement d'une pathologie directement liée à la consommation d'alcool. Les trois quarts sont des hommes. La moitié des patients sont âgés de moins de 55 ans, dont 5 000 de moins de 35 ans. Ces patients ont réalisé 51 222 séjours, soit 1,68 séjour par patient. Le taux standardisé de séjours hospitaliers s'élève à 838 pour 100 000 habitants de Nouvelle-Aquitaine, soit un taux au-dessous de la valeur nationale (861).

Si à l'échelle des départements, les taux pour la Creuse et la Charente-Maritime ne diffèrent pas de cette valeur nationale, ceux de Gironde (1149,8/100 000 hab contre 861 en France) et du Lot-et-Garonne sont nettement plus élevés ce qui tend à démontrer la problématique aiguë des alcoolisations ponctuelles importantes (API).

4-3 Focus sur les publics fragiles

Plusieurs publics vulnérables sont identifiés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Seuls les jeunes errants, les jeunes migrants et les personnes sans abri feront l'objet d'un focus.

Jeunes errants et personnes sans abri :

Les jeunes errants rencontrés correspondent au profil remarqué par les observateurs du dispositif TREND : « les sites TREND signalent un rapprochement accentué entre un public nomade consommateur des produits emblématiques de la scène festive alternative, qui flirte temporairement avec l'errance urbaine – pour l'été en particulier – et des jeunes plus durablement installés dans la précarité à l'intérieur ou à la périphérie des villes. Autrement dit, une fraction des routards saisonniers plus importante qu'auparavant semble basculer dans un mode de vie organisé en squats ou isolé dans la rue ».

Cette population est consommatrice de tout type de substances : outre le tabac, l'alcool et le cannabis, sont consommées des drogues de synthèse (MDMA, méthamphétamine, kétamine, LSD, GBL, poppers), des opiacés (héroïne, l'opium) et des produits de substitution (subutex) ainsi que de la cocaïne.

Cette population est très exposée aux états d'ivresse donc très souvent auteure d'ivresses publiques manifestes, de tapages et de rixes.

Les personnes sans abri sont également exposées à ces comportements induits par la consommation de psychotropes. Vivant dans des conditions de grande précarité, ne disposant que de très faibles ressources et ayant des difficultés d'accès à l'emploi et aux droits sociaux, ils présentent des états de santé souvent alarmant tant sur le plan somatique que psychiatrique, aggravés par une réelle difficulté d'accès au dispositif d'hébergement d'urgence saturé.

Ces publics sont donc très éloignés du système administratif et de soins. S'ajoutent des difficultés de mobilité qui leur rend difficile l'accès aux dispositifs de prévention traditionnels. Des programmes de prévention, de repérage et d'accompagnement inclusifs (accessibles à tous) semblent être la proposition la plus adaptée.

Un phénomène à suivre : les mineurs non accompagnés

Des arrivées fréquentes de mineurs non accompagnés (MNA), souvent adolescents et originaires d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie) ou d'Afrique subsaharienne (Guinée, Cameroun...), en provenance d'Espagne, a été constaté sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine depuis juillet 2018 tant par les forces de l'ordre que par les intervenants socio-éducatifs. Les départements situés sur l'axe entre Bayonne et Poitiers sont les plus touchés par ces flux de MNA primo-arrivants : Charente-Maritime, Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Landes.

Ces jeunes, souvent dépourvus de papiers d'identité, se déclarent MNA afin de bénéficier des dispositifs de prise en charge mis en place par les conseils départementaux. Cependant tous n'accèdent pas à ce dispositif, volontairement ou non, et peuvent se retrouver à fréquenter des squats. Leurs conditions de vie souvent précaires les conduisent à commettre dans certains cas des actes de délinquance perpétrés dans le cadre de filières organisées ou simplement pour assurer leur propre survie. Il s'agit d'un phénomène particulièrement observé en Gironde.

En effet, à Bordeaux, la recrudescence de faits délictueux (vols, vols avec violences, vols avec effractions, agressions...) commis par des jeunes étrangers se déclarant MNA et polytoxicomanes pourrait en partie s'expliquer par une prise de produits : alcool, solvants (colle), cannabis, Valium et Rivotril (benzodiazépines). La prise de ces produits désinhibe, anesthésie et provoque des amnésies. Les observateurs du dispositif TREND local décrivent un état sanitaire très dégradé d'autant que ces jeunes sont éloignés de toute structure, difficilement accessibles y compris par des travailleurs sociaux (barrière linguistique et culturelle).

Ce phénomène particulièrement observé à Bordeaux pourrait être constaté à l'avenir dans d'autres agglomérations de la région et y générer les mêmes problématiques de prise en charge, de soins mais également de délinquance.

Un dispositif spécifique de prise en charge globale semble nécessaire afin de prendre en compte ces jeunes MNA.



4-4 Focus sur les addictions aux écrans

Les études et travaux autour du phénomène que représente l'utilisation des écrans en sont à leur commencement au regard de ce que représentent les sciences humaines. La littérature scientifique sur le phénomène est encore pauvre et les conséquences aussi bien les protocoles et les actions proposées restent à évaluer.

Pour autant, les risques liés à une utilisation excessive voire addictive des écrans existent. Ils peuvent affecter autant l'individu que la sphère familiale ou l'ordre et la sécurité publique (la consultation du téléphone portable au volant multiplie par 23 le risque d'accident).

Le besoin d'encadrer l'usage des écrans ainsi que la nécessité d'outiller les personnes par des moyens internes ou par des méthodes externes (et particulièrement les jeunes) afin qu'ils aient un usager raisonné est donc avéré.

Le contexte et les particularités de la Nouvelle-Aquitaine :

117 entreprises de jeux-vidéo sont implantées en Nouvelle-Aquitaine en 2018, dont 39 % de développeurs, selon le syndicat national du jeu vidéo (SNJV), ce qui en fait la deuxième région française derrière l'Île-de-France (342 entreprises) et juste devant Auvergne-Rhône-Alpes (104).

En Charente, l'école publique Cnam-Enjmin d'Angoulême qui forme l'élite des programmeurs, concepteurs visuels et game designers est devenue une référence mondiale. C'est aussi la première école française dont une équipe a triomphé à « l'Independent Game Festival » de San Francisco.

Le territoire de la Vienne accueille de nombreuses manifestations en lien avec l'usage des écrans. La « gamers assembly » (20ème édition en avril 2019) est l'un des plus grands rassemblements en France. Désormais, l'on peut aussi compter le Poitiers Geek Festival (1ère édition en janvier 2019) ou le Poitiers E-sport Meeting (2ème édition en avril 2019), comme des rendez-vous importants.

Quant au département de la Gironde, Bordeaux s'est porté candidat pour accueillir le « Game Camp » 2020, événement professionnel de référence de la filière du jeu vidéo.

Ce sont des dizaines de milliers de personnes qui sont concernées par ces différentes manifestations (adultes, jeunes, professionnels ou non).

Le contexte de Nouvelle-Aquitaine est donc particulièrement favorable à l'étude et au développement d'outils permettant une meilleure gestion des écrans.

V- OBJECTIFS REGIONAUX STRATEGIQUES :

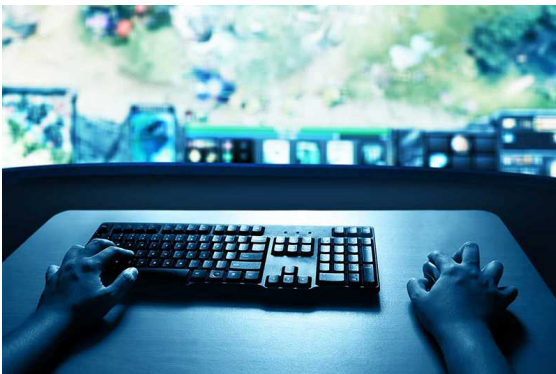
Le diagnostic régional permet d'identifier plusieurs problématiques sur lesquelles le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine souhaite axer son action, qui sera déclinée au niveau des départements.

Ainsi quatre axes majeurs émergent de ces problématiques :

- Axe 1 : réduire les addictions chez les jeunes
- Axe 2 : agir sur l'alcoolisation festive
- Axe 3 : protéger les publics vulnérables
- Axe 4 : réduire les addictions aux écrans

Ces axes seront déclinés à leur tour en objectifs, qui seront atteints grâce à des leviers identifiés. Afin de mieux coordonner et de partager des bonnes pratiques, les actions déjà développées dans plusieurs départements et mises en avant dans le plan national seront privilégiées par les départements.

Le caractère pluriannuel du plan national de la MILDECA, et donc de la feuille de route régionale, permet enfin d'envisager la mise en œuvre d'un ou plusieurs axes sur plusieurs mois voire plusieurs années afin de se donner plus de possibilités d'atteindre l'objectif fixé. Le calendrier des leviers identifiés reste donc indicatif.



AXE 1 REDUIRE LES ADDICTIONS CHEZ LES JEUNES

OBJECTIF : prévenir les addictions tout au long de la vie de l'enfant et de l'adolescent

Objectif intermédiaire n°1 : Renforcer les compétences psycho-sociales de l'enfant, l'adolescent, ses parents et les autres adultes au contact de l'enfant.

Objectif intermédiaire n°2 : Renforcer la coordination des actions de prévention des addictions.

Objectif intermédiaire n°3 : Assurer le respect de l'interdiction de vente de tabac, d'alcool et de jeux d'argent aux mineurs.

Objectif intermédiaire n°4 : Prévenir les conduites addictives des apprentis de CFA.

Levier N°1

Développer dans chaque académie (Poitiers, Limoges, Bordeaux) des programmes validés de développement des compétences psychosociales qui visent à renforcer l'estime de soi, la capacité à maîtriser ses émotions, la confiance dans l'adulte et l'empathie. Les parents et les autres adultes en contact avec les enfants doivent y être associés.

Le programme « Unplugged », prévoit la formation de professeurs de collèges qui assureront à partir de la rentrée scolaire 2019-2020 12 séances d'1 heure d'échanges avec leurs élèves sur différents sujets, dont les addictions. Ce programme est actuellement en cours de développement dans la Creuse, le Lot-et-Garonne, la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques où des professeurs volontaires seront formés jusqu'en juin 2019 pour débiter ce programme dans leurs établissements en septembre 2019.

Ce programme pourra également s'adresser à terme aux professionnels de l'aide sociale à l'enfance (dépendants des Conseils départementaux) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Les parents sont également cibles de ce programme.

Acteurs mobilisés: ARS, préfecture de région, préfecture de département, Éducation nationale, CEID, ANPAA, La Sauvegarde,...

Calendrier : Début du programme prévu en septembre 2019, développement en 2020, 2021, 2022.

Levier n°2

De nombreux acteurs de prévention interviennent tout au long du cursus de l'élève des classes primaires à l'université, dans le domaine scolaire mais également associatif. Cette multiplicité d'intervenants oblige à mieux coordonner ces actions afin d'assurer une logique dans les programmes de prévention mis en place, d'harmoniser les discours, de favoriser les actions déjà solidement reconnues par les professionnels concernés et de repérer de nouvelles actions innovantes. La sensibilisation voire la formation des équipes éducatives reste également un objectif indispensable à la réussite de ce continuum, déjà mis en place dans de nombreux établissements scolaires.

Afin d'assurer cette coordination, la déclinaison d'un outil type portail ou plate-forme collaborative déjà existant pourra être envisagée afin de permettre aux partenaires de disposer d'un espace sécurisé dédié au répertoire et à la cartographie des actions validées et celle en cours de validation. Des outils existent déjà (plate-forme Resana mise en place par le SGAR et la base de données cartographique OSCARS mis en place par l'ARS). La réalisation d'un cahier des charges commun devra permettre d'identifier l'outil le plus adapté.

Acteurs mobilisés : préfecture de région, ARS, préfectures, fédération d'addictologie, associations, universités, CHU, Conseil Régional, ... Calendrier : Mise en place d'un COPIL en mars 2019

Levier n° 3

Au-delà d'un possible renforcement législatif, la loi donne tous les moyens aux préfets de faire respecter les interdictions de vente de tabac et d'alcool aux mineurs. Elle donne également aux maires les pouvoirs de police en matière de contrôle et de sanction dans le cadre de la lutte contre le tabagisme (loi du 26 janvier 2016). Ces autorités doivent donc assurer le respect de la loi par des actions régulières concertées autour d'objectifs partagés.

Les mesures à mettre en place ou à renforcer peuvent s'organiser selon un plan décliné en 3 phases :

Phase 1 / Rappel de la législation :

– Mieux encadrer la vente des boissons alcooliques : faire respecter l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs par l'ensemble des points de vente (y compris la vente à emporter), l'organisation des rayons et des passages en caisse ; former les détenteurs de licence / courrier des autorités de tutelle, réunion des acteurs.

Phase 2 / Tests :

- Renforcer le partenariat avec les associations du secteur de l'addictologie pour l'organisation d'opérations de testing visant à observer le degré de respect de la législation sur un territoire donné.

Phase 3 / Contrôles :

- Mettre en place des plans de contrôles coordonnés au niveau local, sous l'égide du préfet.

- Faire respecter l'interdiction de vente du tabac aux mineurs par des actions de prévention et de rappel à la loi auprès des buralistes pour leur rappeler leur obligation d'exiger du client qu'il établisse la preuve de sa majorité et d'appliquer la mise en place des affichettes obligatoires sur l'interdiction de vente aux mineurs.

- Augmenter le nombre de contrôles administratifs, par la sensibilisation des élus locaux et des responsables des polices municipales et par la formation des agents de police municipale.

- Augmenter le nombre de contrôles sur la voie publique afin de prévenir les IPM chez les mineurs.

- Communiquer : mise en œuvre d'actions de communication séparées ou conjointes pour rappeler au grand public l'interdiction de vente aux mineurs du tabac, de l'alcool et des jeux d'argent, communications locales assurées par les débitants de boissons, dans le cadre de chartes d'engagement.

Acteurs mobilisés :Préfectures, Communes, forces de sécurité intérieure, ...

Calendrier :dès le mois de mars 2019

Levier n°4

La sensibilisation aux conséquences des addictions dans le monde du travail passe par l'accompagnement des Centres de Formation à l'Apprentissage (CFA) du territoire de la Nouvelle-Aquitaine dans une stratégie de prévention et de sensibilisation des apprentis. L'objectif est donc d'accompagner les 22 CFA de Nouvelle-Aquitaine dans l'intégration du programme de prévention des conduites addictives diffusés auprès des apprentis durant leur 3 ans de présence dans leur établissement. L'ANPAA propose pour chaque établissement le programme suivant : présentation du projet et de ses objectifs, recueil et analyse des besoins, rencontre avec l'équipe, mise en place et animation de groupes de travail, planification et accompagnement méthodologique. (cf. Fiche 1 en annexe).

Acteurs mobilisés :Préfectures, Communes, forces de sécurité intérieure, ...

Calendrier : dès septembre 2019.

Indicateurs de résultat:

- Chiffres ESCAPAD : Baisse de l'expérimentation et de l'usage quotidien chez les jeunes de 17 ans (prochaine étude TREND)

- Bilan régional des contrôles sur les ventes d'alcool et de tabac effectués à N+1

AXE 2 REDUIRE L'ALCOOLISATION

OBJECTIF AXE 2.1 : en milieu festif

Objectif intermédiaire n°1 : Coordonner les acteurs

Objectif intermédiaire n°2 : Développer les interventions en milieu festif

Objectif intermédiaire n°3 : Renforcer le partenariat avec les établissements de nuit

OBJECTIF AXE 2.2 : au quotidien

Objectif intermédiaire : mieux connaître les habitudes d'alcoolisation pour agir

LEVIERS OBJECTIF AXE 2.1

Levier N°1

L'étude sur la prévention en milieu festif menée en 2017 a souligné la richesse d'acteurs s'investissant dans des interventions organisées dans tous les milieux festifs. Néanmoins elle note l'absence de coordination entre la préfecture de région, les préfectures de département et l'ARS au plan du financement tout en soulignant la nécessité de coordonner l'action des acteurs en fonction d'un agenda et d'une logique d'intervention (qui fait quoi ? où ?). La mise en place d'un consortium d'acteurs veillant au respect de cette logique permettrait d'éviter des financements d'actions redondantes et de balayer un plus large public. Ce comité de pilotage d'acteurs spécialisés serait chargé par la préfecture de région et l'ARS d'assurer le suivi de l'agenda des actions et les actions menées.

Acteurs mobilisés: préfecture de région, ARS, préfectures de département, CEID,...

Calendrier : mise en place du COPIL en juin 2019

Levier n°2

Les milieux festifs recouvrent des réalités différentes suivant leur contexte (urbain ou rural), leur organisation (de la discothèque au festival, de la soirée étudiante à la free party) et la population cible. Ainsi les acteurs de prévention et de réduction des risques ont su s'adapter depuis plusieurs années afin d'intervenir au plus près des événements et de l'alcoolisation ou de la consommation plus large de substances psychotropes constatée. Du flyer au chill out, des outils ont été développés et validés et peuvent être repris de manière uniformément. Des dispositifs mobiles existants, mis en place dans certains départements et ayant prouvé leur efficacité auprès des publics festifs, pourraient être également développés dans d'autres départements en fonction des besoins et des impératifs de territoire: actions de maraudes nocturnes à pied ou à vélo du TAFF (ANPAA), d'animations musicales dans le tram avec le « Soul Tram » (ANPAA) et du bus Hang Over Café (CEID) développés à Bordeaux ; actions des élèves relais santé (Santé) dans certains universités, ... Cf. fiches 2,5,6 en annexe.

Acteurs mobilisés :

Calendrier : dès mars 2019

Levier n°3

Les établissements de nuit sont les acteurs incontournables de la vie nocturne et des interlocuteurs privilégiés dans la lutte contre l'alcoolisation excessive et ses conséquences sanitaires ou sociales. Un travail partenarial entre la commune concernée, la préfecture de département, les établissements de nuit et les syndicats les représentant permet de responsabiliser ces acteurs en rappelant le cadre juridique de leur activité (respect de la réglementation des débits de boissons, de la vente d'alcool, des dispositions anti tabac, des « happy hours », des ERP de type P, de la diffusion de musique

amplifiée, de l'ouverture de nuit) et favorise l'adoption de bonnes pratiques partagées entre professionnels. Dans ce cadre, le respect de la loi et des engagements communs peut se traduire par l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques et d'un guide des bonnes pratiques. La mise en place de contrôles réguliers par les services de l'État (Police/Gendarmerie, Douane, DIRRECTE, CNAPS, ...) coordonnés avec les services communaux (Hygiène et santé, police municipale) peut également compléter ce dispositif afin de vérifier l'effectivité de l'engagement des professionnels de la nuit. (Cf. fiche 3 en annexe).

Acteurs mobilisés : préfecture de département, forces de sécurité intérieure, DIRRECTE, CNAPS,...

Calendrier : dès mars 2019

LEVIERS OBJECTIFS AXE 2.2

Levier : Le constat de l'alcoolisation quotidienne dite d'habitude dans la population des 65-75 ans est documenté au plan national mais bien qu'observée dans tous les départements de la région Nouvelle-Aquitaine, elle n'est pas objectivée. Une étude menée par l'Observatoire régional de santé permettrait d'objectiver ce phénomène et d'identifier des outils de prévention et de communication existants et adaptés à cette population afin de privilégier leur diffusion dans les départements de la région Nouvelle-Aquitaine.

Acteurs mobilisés : ARS, préfecture de région, ORS

Calendrier : à déterminer

Indicateurs :

- IPM
- Chiffres des accidents de la route (week-end)
- Chiffres de la délinquance (violences volontaires commises le week-end)
- Hospitalisations pour API

AXE 3 PROTEGER LES PUBLICS VULNERABLES

OBJECTIF : Développer des outils adaptés à ce public spécifique

Objectif intermédiaire n°1 : Diffuser le dispositif TAPAJ

Objectif intermédiaire n°2 : Co-crée un dispositif adapté aux migrants et aux MNA

LEVIERS

Levier n°1

Importé du Canada et développé pour la première fois en France à Bordeaux en 2012, le dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) a pour objectif un accès direct à l'emploi pour des jeunes usagers de drogues en errance ou issus de quartiers « politique de la ville » sans condition préalable d'arrêt des consommations. Il s'agit d'une mesure transitoire adaptée à la situation de jeunes en errance. L'objectif final est d'accéder au marché du travail classique et de construire un projet de vie. Il est basé sur une co-construction avec les acteurs institutionnels (communes, préfectures) et privés (la Fondation Auchan a été la première investie dans cette expérience). Ce dispositif a reçu le soutien de la MILDECA en 2014. Déjà en place à Bordeaux, Mont-de-Marsan et Pau, il pourrait être développé dans des départements à la recherche d'un outil d'accompagnement et d'insertion sociale.

Acteurs mobilisés: associations de prévention spécialisée, CSAPA et/ou CAARUD, CEID, partenaires économiques

Calendrier : dès mars 2019

Levier n°2

Afin de faire face à la situation sanitaire très dégradée qui peut être constatée chez une population de migrants majeurs ou mineurs non accompagnés, consommateurs de substances psychoactives, il paraît nécessaire que les acteurs engagés dans la prise en charge complexe de cette population mouvante puissent inventer et mettre en place un dispositif mobile de type EMPP (équipe mobile psychiatrie précarité) adapté à une population migrante qui échappe à toutes les structures actuelles de repérage et de prise en charge. Une expérimentation est menée à Pau sur ce sujet. À voir également les projets territoriaux de santé mentale (PTSM).

Acteurs mobilisés : ARS

Calendrier :

Indicateurs :

- Sorties positives CAARUD/CSAPA

AXE 4
REDUIRE LES ADDICTIONS AUX ECRANS

OBJECTIF : Sensibiliser à l'usage excessif des écrans, les enfants les parents et les professionnels.

Objectif intermédiaire n°1 : Développer la recherche afin d'avoir une meilleure connaissance des phénomènes, pour permettre une utilisation raisonnée des écrans (réseaux sociaux, téléphone, jeux vidéos...).

Objectif intermédiaire n°2 : Former et informer les utilisateurs, les adultes et les professionnels.

LEVIERS

Levier n°1

L'étude de ce phénomène pourtant rencontré quotidiennement, largement diffusé dans la population et touchant un large spectre d'âge est nécessaire afin de mieux l'appréhender, confirmer les cibles concernées et identifier des outils existants ou à créer, y compris avec les professionnels de ce secteur, notamment concepteurs de jeux vidéos. L'ORS pourrait coordonner cette étude qui permettrait d'établir le public et les tranches d'âges concernées, les durées d'exposition moyenne, le pourcentage de population exposé,...

Acteurs mobilisés :ARS, ORS.

Calendrier : à déterminer

Levier n°2

La sensibilisation des utilisateurs par des actions ciblées pourrait être réalisée en s'associant à de grands événements en Nouvelle-Aquitaine. La formation des professionnels de ce secteur permettrait de développer des outils de prévention et de formation. Enfin, les parents et les jeunes utilisateurs seraient également ciblés à travers le programme de développement de compétences psychosociales.

Acteurs mobilisés : préfetures de département, ARS, collectivités, organisateurs de rassemblements, entreprises de développement de jeux vidéo,...

Calendrier : installation d'un comité de pilotage en 2019.

Fiche action n°1

**Axe 1 : réduire les addictions chez les jeunes
Levier 4 : prévenir les conduites addictives des apprentis de CFA**

**Action régionale ANPAA/CFA
« Prévention des consommations de produits psychoactifs
dans les CFA de Nouvelle-Aquitaine »**

Objectif principal : faire de la lutte contre les conduites addictives une priorité de la santé au travail

Objectifs stratégiques :

prévenir les conduites addictives des apprentis dans les CFA.

- 1- mobiliser les acteurs institutionnels et les structures impliquées dans la formation des jeunes apprentis dans une démarche de prévention
- 2- accompagner les CFA dans une stratégie de mise en œuvre de prévention, sensibiliser les apprentis.

Description

Accompagner 22 CFA en Nouvelle-Aquitaine à l'intégration de la prévention des conduites addictives des apprentis dans leur établissement en 3 ans. Présentation du projet et de ses objectifs, recueil et analyse des besoins, rencontre des équipes, mise en place et animation de groupes de travail, planification et accompagnement méthodologique.

Former les professionnels des équipes de direction socio-éducatifs et mise en œuvre d'une stratégie de prévention des conduites addictives pérenne. Formation sur 2 journées et 4 modules : addictologie générale/réglementation/accompagnement/prévention. Appui et conseils pour une appropriation méthodologique de projet de prévention des conduites addictives en autonomie et de façon pérenne au sein de l'établissement.

Sensibiliser les apprentis et informer leur entourage : Animations d'actions collectives auprès des apprentis (séances de sensibilisation, ateliers de sensibilisation co-animés ou animés par les formateurs CFA, séances de sensibilisation visant la création d'outil par un groupe d'apprentis.

Animation d'actions auprès de l'entourage (parents et maîtres d'apprentissage) : apport d'information ou échanges sur les pratiques addictives, les signes évoquant une problématique addictive.

Fiche action n°2

Axe 2 : réduire l'alcool en milieu festif Levier 2 : développer les interventions en milieu festif

-Association CEID département de la Gironde - Action « Hang over café »

Objectif principal : préserver l'esprit de fête dans un espace public tranquillisé.

Objectifs stratégiques : réduire la comorbidité liée aux alcoolisations massives et usage de stupéfiants des jeunes en milieu festif nocturne.

Offrir un espace de prévention et de réduction des risques au plus près des tribulations nocturnes des « noctambules » mais aussi un lieu de pause pour les publics festifs vulnérabilisés par leurs consommations d'alcool ou de stupéfiants, dans le but de leur permettre de finir la nuit dans les meilleures conditions possibles et d'assurer leur retour au domicile en sécurité.

Description

Il s'agit d'un dispositif mobile nocturne pour prévenir et réduire les risques en milieu festif.

Celui-ci est structuré autour d'un espace de repos mobile. Il stationne (de 22h00 à 7h00 du matin), à proximité des lieux festifs urbains apparaissant les plus pertinents et permet d'accueillir les personnes vulnérables sous les effets de l'alcool et/ou d'autres produits psychotropes. Il propose un moment de repos et de restauration. L'équipe a pour mission d'évaluer les situations individuelles, notamment les capacités des personnes à rentrer chez elles dans des conditions de sécurité satisfaisantes et de trouver et mettre en œuvre les réponses de mise à l'abri les plus adaptées. En pratique le temps de repos et l'évaluation permettront en tant que de besoin de :

- faire jouer la solidarité entre pairs et confier la personne à ses amis
- évaluer si le temps de repos et la qualité de la récupération sont suffisants pour permettre à la personne de rentrer par ses propres moyens.
- contacter des proches ou la famille et leur demander de venir la récupérer si besoin.
- faire appel à un taxi ou VTC
- orienter vers les services d'urgence ou la police

Cette présence humaine nocturne permet une occupation et une planification des espaces publics festifs.

Fiche action n°3

Partenariat avec les établissements de nuit Conseil de la nuit de la ville de Bordeaux

La ville s'est engagée, dès 2007, sur la gestion de la vie nocturne festive à travers le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le programme « *Festiv'attitude* ». Le but est de favoriser un comportement citoyen pour une fête responsable, de repérer des comportements à risques, de concilier la vie nocturne festive et la tranquillité des riverains. Cette philosophie d'action est basée sur la modération et la solidarité, et est inscrite depuis 2008, dans différents documents municipaux.

Depuis 2017, une évolution de cette politique est en œuvre. Si l'angle d'approche et de travail a été fondé sur la gestion de la vie nocturne festive, la réflexion porte désormais sur les temps de la nuit. En effet, la vie nocturne ne doit pas se spécialiser et se limiter à la fête. L'ambition est de **mettre en place une politique globale de la nuit**. À cette fin, la ville de Bordeaux a lancé une nouvelle démarche intitulée « *#Bordeaux, la nuit* », structurée comme suit :

1) Une gouvernance spécifique, avec deux instances de pilotage dont le but est de porter la stratégie et définir un plan d'actions :

⇒ **Le comité restreint Bordeaux, la Nuit** mit en place en janvier 2017 pour un travail en mode projet et une gouvernance partagée composé d'élus et de techniciens de la ville ;

⇒ **Le conseil de la nuit** : il s'agit d'une nouvelle instance pérenne composée du comité restreint et des acteurs institutionnels, économiques et associatifs.

2) Un comité scientifique dont le rôle est d'accompagner les travaux en apportant un avis et de proposer une expertise sur les différentes dimensions de la nuit.

3) Des **Commissions thématiques** (Groupes de travail) dont le rôle est de co-produire des actions issues des recommandations du diagnostic « Bordeaux la nuit », d'animer un réseau de partenaires par thématique et d'organiser le suivi pérenne par thématique.

I/ Commission Vie Nocturne (santé & tranquillité).

Cette commission a comme objectif d'étudier principalement 3 des recommandations issues du Diagnostic Anthropologique Transmédia (57 recommandations figurent dans le DAT, une quinzaine a été proposée pour lancer les travaux en 2018) :

- Étudier la labellisation pour les professionnels, les lieux festifs, et les publics,
- Garantir l'opérationnalité de la procédure "sécurité et sûreté " face à des actes terroristes,
- Promouvoir la déclinaison des expérimentations menées à la Bastide et aux Bassins à flots sur d'autres quartiers : calendrier concerté, principe de médiation et rencontre entre lieux festifs et culturels et riverains.

Sur le projet de labellisation : la ville et la préfecture s'accordent sur le fait que la labellisation ne peut être engagée si le cadre réglementaire et obligatoire n'est pas appliqué. La labellisation « Bordeaux la Nuit » sera une démarche volontaire, intégrant des critères dits fondamentaux en

termes de prévention, santé, tranquillité, médiation, etc. L'objet n'était pas de sur-réglementer, mais de s'accorder sur des critères et les grands principes, et aussi d'accompagner les lieux émergents ou petites structures (prendre en compte leurs contraintes humaines, ressources...).

Cette commission s'est réunie cinq fois (la dernière le 28 janvier 2019). Elle est présidée par Alexandra SIARRI, adjointe au maire chargée de la cohésion sociale et territoriale.

Il a été décidé du lancement du projet label Bordeaux la nuit sous forme d'expérimentation d'une durée d'un an limité à bassin à flots à une quinzaine d'établissements de nuit.

Un document type pour le dépôt de dossiers pour la demande de label a été créé.

Une commission restreinte sera organisée afin de :

- sélectionner les établissements labellisés,
- aider et conseiller les établissements,
- suivi et évaluation.



Fiche action n°4

Axe 3 : renforcer l'aide aux populations jeunes en errance levier 1: protéger les publics vulnérables

**- association CEID département de la Gironde-
« Action TAPAJ »**

Objectifs principaux : prévoir des réponses accessibles , favoriser la réinsertion des personnes dans le cadre d'un parcours de vie

Objectifs stratégiques : insérer des jeunes en très grande précarité, désocialisés et souffrant de problèmes d'addiction.

Description

(Extrait de la fiche)

³⁵₁₇ **Porteurs de projet** : Associations de prévention spécialisée, CSAPA et/ou CAARUD, Comité d'étude et d'information sur la drogue et les addictions

³⁵₁₇ **Besoin initial et contexte :**

Les collectivités territoriales sont pleinement concernées par ce sujet en réaffirmant cette double ambition, qui est d'offrir aux personnes les plus vulnérables des chances de réinsertion sociales et professionnelles, tout en préservant leurs habitants des atteintes à la tranquillité publique générées par ces populations. Ce dispositif permet également aux entreprises et aux collectivités locales de valoriser leur engagement sociétal et d'instaurer un lien nouveau entre les jeunes pris en charge et le monde du travail et de leur redonner une place dans la société (estime de soi). Pour les jeunes en errance concernés par ce dispositif, les solutions de réinsertion classique sont inadaptées :

- Écart entre leur mode de vie des jeunes et les exigences des dispositifs traditionnels de travail ou d'insertion
- Fréquence des rendez-vous médicaux et sociaux peu compatible avec un emploi
- Rémunération différée (fin de mission ou fin de mois) incompatible avec la situation d'errance
- Absence de comptes en banque

En ce sens, TAPAJ constitue un marche-pied vers les dispositifs classiques d'insertion.

³⁵₁₇ **Objectifs précis de l'action :**

Favoriser la continuité des interventions sanitaires et sociales en faisant de l'insertion professionnelle une porte d'entrée vers le soin avec comme objectif la prévention de la délinquance et le renforcement de la tranquillité publique.

TAPAJ est un dispositif qui intervient :

- au titre de la réduction des risques, avec un impact et des objectifs sur la santé évident puisque l'objectif est notamment l'entrée dans un parcours de soins,
- sur l'insertion sociale puisque TAPAJ vise à insérer professionnellement et à réduire

l'exclusion par l'accès à une activité rémunérée,

- sur la tranquillité publique également, car le public de TAPAJ sont des SDF dont la présence pose parfois problème dans les centres-villes,
- enfin, en matière de prévention de la délinquance, car les «tapageurs» consomment des produits psychoactifs et ont peu de moyens de subsistances.

Le dispositif articule ainsi réponses médico-sociales et réponses d'insertion par le travail dans un souci de préservation de la tranquillité publique. Son objectif est en ce sens de prévenir la délinquance par la levée des freins à la réinsertion socio professionnelle des jeunes en errance en situation de poly-addiction, et la création des alternatives à la judiciarisation de ces jeunes qui pratiquent souvent des métiers de la rue, considérés par la loi comme illégaux.

³⁵/₁₇ **Public bénéficiaire** : Jeunes de 18 à 25 ans :

- sans domicile fixe, en errance, ou en hébergement d'urgence,
- en situation de rupture familiale et sociale,
- sortant de prison, ou avec un parcours judiciaire,
- majoritairement poly-consommateurs de substances psychoactives.

³⁵/₁₇ **Repérage des bénéficiaires** :

Sur site : Médiateurs de rue, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés.

Sur place : Individus fréquentant les structures d'accompagnement spécialisées en addictologie.

³⁵/₁₇ **Descriptif détaillé de l'action** :

Le dispositif repose sur un partenariat tripartite entre :

- Une structure de prévention spécialisée en addictologie porteuse du dispositif ;
- Une association intermédiaire, structure de l'insertion par l'activité économique, qui emploie les jeunes inscrits dans le dispositif ;
- Un partenaire économique qui propose des missions rémunérées ;

La structure porteuse démarché les partenaires potentiels susceptibles de proposer des missions compatibles avec TAPAJ (voirie, espaces verts, manutention, rayonnage ou entretien dans les commerces, conseils clients etc...), identifie les jeunes susceptibles de remplir les missions proposées par les partenaires, et assure le suivi et l'accompagnement médico-social des jeunes inscrits dans le dispositif. L'association intermédiaire est juridiquement l'employeur du jeune et assure sa rémunération, édite un bulletin de salaire etc...

Étape 1 : Prise de contact et évaluation

- Inscription à la demande du «tapageur», via les éducateurs de rue, le centre de soins etc... jusqu'à la veille pour le lendemain pour une session d'une journée, le matin même pour l'après midi pour les sessions d'une demi-journée ;
- Un chantier par groupe de sept jeunes encadrés par un membre de la structure porteuse.
- Un salaire de 10€ net de l'heure versé à la fin de la journée sous forme de chèque emploi service (échangeable en liquide dans toute agence postale), salaire qui doit se substituer aux revenus illicites ;
- Une fiche de salaire établie en fin de mois ;
- Un bilan médico-social et administratif.

Étape 2 : En chemin vers la réinsertion socio-professionnelle

- Les plateaux de travail varient entre 3 et 7 heures de travail et le participant est payé comptant le vendredi de la semaine travaillée.
- Le participant est accompagné dans sa réflexion et ses premières démarches concernant sa situation personnelle et professionnelle.
- Accompagnement et suivi médico-social renforcés.

Étape 3 : La réinsertion

- À cette étape, le participant est soutenu par un intervenant dans ses démarches relatives à sa situation sociale : hébergement, emploi, consommation, habitudes de vie, santé, vie sociale, etc.
- L'intervenant de TAPAJ fera un bilan des ressources susceptibles de répondre aux besoins du participant qui termine sa participation au programme et l'accompagnera vers ces dernières (soutien dans les démarches entreprises par le participant)
- Accompagnement de projets d'insertion professionnelle (formations qualifiantes, chantiers d'insertion conventionnés par la DIRECCTE, contrats de droit commun...)
- Bilan de santé et bilan social

³⁵₁₇ Structures mobilisées

Associations intermédiaire

Partenaires économique

Structures de prévention spécialisées en addictologie, CSAPA/CAARUD

³⁵₁₇ Partenaires économiques

Partenaires locaux publics ou privés, collectivités territoriales ou entreprises, bailleurs sociaux

Partenaires nationaux : SNCF, ERDF, Fondation Auchan et Auchan Mériadeck, Fondation Orange et Orange Solidarité, Fondation Vinci et Vinci Insertion Emploi, La Poste

³⁵₁₇ Coût

Chaque heure travaillée est rémunérée 10€ net de l'heure auprès des bénéficiaires et facturée par l'association intermédiaire 25 € au partenaire économique (soit 100 € par jour et par individu à raison de 4H de travail journalier):

- 20 € pour le coût horaire chargé
- 5 € pour la rémunération de l'éducateur de la structure de prévention spécialisée qui suit le jeune inscrit dans le dispositif

Chaque éducateur assure au maximum le suivi d'une cohorte de 7 jeunes, soit une rémunération potentielle maximale de 140 € par jour (toutes charges comprises). A terme, le dispositif est donc censé se financer de lui-même sans soutien de subvention publique. Toutefois, une aide au démarrage (fonds d'amorçage du dispositif), ou un complément de rémunération apporté aux éducateurs en charge de l'accompagnement et du suivi des jeunes peut être envisagé.

Fiche action n°5

Axe 2 : agir l'alcoolisation festive Levier : réduire l'alcoolisation en milieu festif

- association ANPAA-

**Action « prévention et réductions des risques et des dommages en milieu festifs »
« (TAF/SOUL TRAM) »**

Objectif général : prévenir et réduire les risques associés aux consommations de substances psychoactives dans le milieu festif bordelais, notamment auprès des jeunes.

Objectifs spécifiques : améliorer les connaissances des personnes sur les conduites addictives et leurs conséquences sur la santé et la vie sociale.

Permettre aux personnes de mettre en place des stratégies individuelles et collectives des réductions des risques et des dommages liés aux contextes festifs.

Description

Le TAF est un dispositif mobile de prévention et de réduction des risques et dommages liés à la consommation de produits psychoactifs dans le milieu festif. Il est décliné en 3 types d'interventions « soul tram » maraudes de rue et interventions ponctuelles avec stand.

Maraudes de rue, à pied et/ou en vélo, dans les quartiers festifs de bordeaux, pour aller à la rencontre du public et le sensibiliser aux problématiques liées aux conduites addictives. L'équipe donne des conseils de consommations à moindre risques et des informations sur les conduites addictives. Les jeudis vendredis et samedis.

Soul tram : prévention et réductions des risques et des dommages sur fond sonore dans les transports en commun. L'ANPAA souhaite également intervenir lors de soirées festives, festival....

Interventions assurées par des volontaires, bénévoles et animateurs de prévention lors de manifestations festives avec stand de prévention, animations et maraudes sur le lieu de la fête : salle de concert, festival, soirée dans bar/boîte de nuit, fête estudiantine ou grand public.

Formation/sensibilisation des professionnels relais : festivaliers, restaurateurs, barman... Avec pour objectif la prise de conscience des consommations et comportements, et adaptation du comportement professionnel. Action de prévention et des réductions des risques et des dommages lors d'événements sportifs ou culturels.

Fiche action n°6

Axe 2 : agir l'alcoolisation festive Levier : réduire l'alcoolisation en milieu festif

Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte « ADSEA »

--

**Action « prévention et réductions des risques et des dommages en milieu festifs »
« Collectif EKINOX et Funambule »**

Objectif général : protéger les consommateurs et l'ensemble de la société des dommages résultant de l'usage des drogues licites et illicites.

Objectifs spécifiques : faire évoluer les comportements des usagers vers des consommations moindres dans un contexte alliant jeunesse de la population, culture de la fête, territoire rural propice à l'organisation de grandes manifestations musicales.

Description action EKINOX

L'activité du collectif EKINOX s'inscrit dans une démarche de réduction des risques et des dommages. Par des actions adaptées, menées sur les sites festifs (concerts, festivals, technivals, raves, free parties...). Le collectif se compose du service prévention des addictions (spad), service de l'association ADSEA et de bénévoles issus du milieu sanitaire et social.

Sur le lieu de l'événement le collectif ekinox dispose d'un stand qui offre la possibilité au cours d'un échange anonyme et discret, d'informer, de discuter, mais aussi de distribuer des outils de réduction des risques (préservatifs, bouchons d'oreilles, sérum physiologique, éthylotests, etc).

L'action est financée par la Mildeca depuis 2012.

Description action Funambule

C'est une action de prévention des dommages liés aux consommations excessives d'alcool après des jeunes du centre-ville de Poitiers.

Elle a pour objectif de réduire les conséquences néfastes sur le plan sanitaire et social des usages abusifs d'alcool dans les espaces festifs du centre-ville de Poitiers à savoir les comportements incivils qui troublent de manière excessive la tranquillité de la nuit et l'ordre public et les dommages socio-sanitaires.

Il s'agit d'une action partenariale portée par l'ADSEA avec l'appui de la ville de Poitiers et le soutien financier de la Mildeca.

Fiche action régionale n°7

Axe 1 : réduire les addictions chez les jeunes

Levier :

Association réactif théâtre

--

Action « cocktails à gogo »

Objectif général : faire réfléchir les jeunes à leur implication dans la gestion des conduites à risque et notamment des addictions

Objectifs spécifiques : apporter aux équipes pédagogiques une évaluation des attentes des élèves en termes d'actions de prévention à mettre en œuvre. Permettre le repérage des jeunes en situation de prise de risques et de mal-être.

Description

La troupe mène une action de prévention grâce au théâtre, en se produisant dans les lycées collèges maisons d'arrêt, foyers jeunes travailleurs.

Les pièces jouées abordent les thèmes de l'addiction au tabac aux drogues et à l'alcool, mais aussi de nombreux thèmes liés aux souffrances vécues au quotidien par les jeunes

Au cours d'une intervention de 2 heures, pendant lesquelles outre la présentation des intervenants, 4 acteurs professionnels interprètent une pièce mettant en scène un conflit à résoudre. Un débat d'une heure s'en suit et permet aux jeunes de supprimer sur leur perception de la situation, de proposer une solution et de reprendre les erreurs et idées reçues exprimées dans la pièce débat. Le public ne repart jamais avec une mauvaise information.

Remerciements à nos contributeurs :

L'ARS Nouvelle-Aquitaine

Les préfetures des départements de la Nouvelle-Aquitaine

Les procureurs généraux de Bordeaux, Agen, Poitiers, Limoges et Pau

Les rectorats de Bordeaux, Limoges et Poitiers

La DISP de Bordeaux

la DIPJJ Sud-Ouest

Les DIPJ de Bordeaux et Orléans

La DI Douane

La MILDECA